

L'impôt—Loi

M. MacLaren: Depuis un an, un certain nombre de compagnies canadiennes, en raison des excédents de gaz dans le pays, ont été attirées par les possibilités du marché américain, où elles espéraient réussir. Le taux de succès des forages d'exploration et le cours mondial les y encourageaient. Nombre d'entre elles reviennent maintenant au Canada, après avoir fait l'expérience de taux d'intérêt élevés, de piètres conditions économiques et de forages décevants. Bref, la situation a beaucoup changé. Un rapport détaillé, publié dans le *Calgary Herald* il y a quelques jours, signale que nombre de compagnies qui s'étaient précipitées aux États-Unis commencent à rentrer au Canada.

L'élément de canadianisation du Programme énergétique national a fait l'objet de discussions aujourd'hui. Cet élément, comme n'importe quelle étude ou sondage le prouve, rallie l'appui général des Canadiens. J'aimerais signaler brièvement les progrès réalisés sur ce plan.

Depuis que le gouvernement a présenté le Programme énergétique national en octobre 1980, dix compagnies canadiennes ont acheté des sociétés étrangères valant plus de 100 millions de dollars chacune. Au total, il s'est dépensé plus de 6 milliards pour l'acquisition de droits pétroliers et gaziers qui appartenaient à des étrangers. La grande majorité de ces transactions, contrairement à ce que certains ont prétendu, intéressait le secteur privé. Il ne s'agissait pas de transactions de l'État, de nationalisation, mais de canadianisation. Il y a eu les deux exceptions que l'on sait: l'achat de Petrofina par Petro-Canada et l'acquisition d'une part de 25 p. 100 dans Suncor par le gouvernement de l'Ontario. Tous les achats dont j'ai pris note depuis l'annonce du Programme énergétique national ont contribué à accroître les recettes tirées de l'activité amont d'environ 6.3 points de pourcentage. Selon les données de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier que l'on a mentionnées à plusieurs reprises aujourd'hui, le niveau de propriété étrangère des recettes de production a été de 72 p. 100 en 1980. Au milieu du mois dernier, le chiffre avait fléchi à 65.7 p. 100. Ces chiffres laissent voir à quel point la propriété dans le secteur pétrolier a changé au cours des dix-huit derniers mois. J'ai bon espoir que nous atteindrons notre objectif d'une propriété canadienne de 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière en 1990.

● (2110)

A propos du succès du programme de canadianisation, et pour répondre à ceux qui prétendent que le programme s'orienterait vers la nationalisation par opposition à la canadianisation, ou l'étatisation par opposition à une entreprise privée, je tiens à signaler qu'à part les entreprises privées et publiques que j'ai mentionnées, le gouvernement a récemment conclu un accord avec les coopératives du Canada en vue de former de nouvelles entreprises pétrolières et gazières. La Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement de l'énergie donnent à des millions de Canadiens la possibilité de participer à leur propre industrie pétrolière. Cette possibilité était restreinte à un petit nombre de Canadiens dans le passé. Pour la première fois, en partie par le truchement de la nouvelle société coopérative de l'énergie, beaucoup d'autres Canadiens pourront participer dans une entreprise qui leur était fermée dans le passé.

Au-delà des acquisitions et des nouvelles entreprises dont j'ai dit un mot, il y a, bien sûr, un autre moyen par lequel la

canadianisation de l'industrie pétrolière se poursuit, les ententes d'amodiation entre des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères. Au cours des derniers mois, un certain nombre d'ententes d'amodiation ont été conclues. Je renvoie les députés à l'Alberta Energy Corporation, une entreprise de l'Alberta qui a conclu une entente d'amodiation pour les terres du Canada exploitées par Gulf dans l'Ouest. Plus récemment, Imperial Oil et Texaco ont non seulement conclu des ententes d'amodiation avec différentes sociétés canadiennes, mais elles ont fait savoir à maintes reprises qu'elles souhaitaient conclure d'autres ententes du genre pour profiter des stimulants plus importants.

Au cours de ce débat, il a été question du pouvoir d'emprunt, de la crise énergétique et de l'équité dans notre pays. Or, nous prétendons que le Programme énergétique national, grâce aux subventions qu'il a mises à la disposition des Canadiens en vue de favoriser les économies d'énergie, a été la première initiative véritable en matière d'équité. Auparavant, les gens qui n'avaient pas les moyens de faire les changements nécessaires chez eux ou dans certains cas sur leurs véhicules étaient privés de cette possibilité. Aujourd'hui, ils peuvent profiter des avantages que procurent ces mesures d'économie d'énergie.

Mis à part cet exemple, il y a bien entendu l'entente sur les prix conclue avec le gouvernement de l'Alberta, en vertu de laquelle le prix du brut à la raffinerie atteindra sur le marché de Toronto \$52 le baril en 1984. Avec le budget de l'ancien gouvernement, la baril aurait valu \$58, même en supposant que les cours sur les marchés internationaux n'aient subi qu'une hausse modeste.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le représentant voudrait-il déposer les renseignements étayant ses calculs?

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, avec plaisir. En vertu de l'entente Alberta-Canada, le prix de l'essence à Toronto oscillerait en 1984 entre 62 et 66c. le litre. Avec le budget conservateur, il aurait atteint entre 73 et 86c., soit 25 p. 100 de plus. De même, les prix des fuels domestiques se situeraient sur le marché de Toronto en 1984 entre 43 et 46c. le litre. Avec le budget de l'ancien gouvernement, ils auraient atteint entre 48 et 58c., soit 19 p. 100 de plus.

Non seulement nous avons prévu des mesures justes qui permettent à tous les Canadiens de profiter de l'industrie pétrolière, de faire des économies de pétrole et de le remplacer par d'autres sources d'énergie plus abondantes, mais nous avons aussi dans nos initiatives prévu un autre mode d'équité, par le partage des recettes pétrolières. Ces dernières années, les gouvernements provinciaux touchaient 45 p. 100 de tous les revenus provenant du secteur pétrolier, les sociétés pétrolières 45 p. 100, et le gouvernement fédéral 10 p. 100. Depuis que le gouvernement a signé des accords énergétiques, tout d'abord avec l'Alberta, puis avec la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, la situation est tout autre. Ainsi, le gouvernement de l'Alberta touche maintenant quelque 30 p. 100 de tous les revenus, les sociétés pétrolières quelque 44 p. 100, et le gouvernement fédéral 25 p. 100. Par suite de ces récentes mesures et de l'entente fédérale-provinciale, tous les Canadiens pourront profiter d'une façon plus juste et plus équitable des avantages qu'offre leur secteur pétrolier et des revenus provenant de notre secteur le plus dynamique. Je ne doute pas qu'en ce qui